Benoît XVI: les immigrés doivent «respecter les lois et l'identité nationale du pays d'accueil»

26/10/2010 à 13h47

Le pape Benoît XVI a souligné mardi en présentant son message pour la Journée mondiale du migrant et du réfugié que ces derniers *«ont le devoir de respecter les lois et l'identité nationale du pays d'accueil»* même si la communauté internationale doit les protéger. La prochaine Journée mondiale du migrant et du réfugié sera célébrée le 16 janvier.

«Beaucoup de personnes doivent affronter l'expérience difficile de la migration, dans ses différentes expressions: intérieures ou internationales, permanentes ou saisonnières, économiques ou politiques, volontaires ou forcées. Dans divers cas, le départ de son propre pays est provoqué par différentes formes de persécutions, de sorte que la fuite devient nécessaire», a déclaré le pape.

«De plus, le phénomène même de la mondialisation, caractéristique de notre époque (…) comporte également "une humanité qui devient de plus en plus interconnectée", dépassant les frontières géographiques et culturelles», a poursuivi Benoît XVI.

«Tous, appartiennent donc à une unique famille, migrants et populations locales qui les accueillent, et tous ont le même droit de bénéficier des biens de la terre, dont la destination est universelle», a-t-il estimé.

Cependant, *«dans le même temps, les Etats ont le droit de réglementer les flux migratoires et de défendre leurs frontières, en garantissant toujours le respect dû à la*

dignité de chaque personne humaine. En outre, les immigrés ont le devoir de s'intégrer dans le pays d'accueil, en respectant ses lois et l'identité nationale», a souligné le pape.

Libération

(Merci à Savoyard74)